



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

| Légal | En exercice | Présents | Procurations | Absent(s) |
|-------|----------------|----------|--------------|-----------|
| 49 | 49 | 35 | 11 | 3 |

**OBJET : 21-1 - PORT DU CROUTON
- DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU
DELEGATAIRE - EXERCICE 2010 -
INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

45812

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le 10 FEV. 2012
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le 14 FEV. 2012

Pour le Maire,

Par délégation du Maire,
Ministre chargé des Affaires européennes,
L'attaché principal,

Anthony CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 3 février 2012

Le vendredi 3 février 2012 à 14h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 27/01/2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAOUI, M. Matthieu GILLI, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE

Procurations

Mme Anne-Marie DUMONT à M. Jean-Pierre GONZALEZ
M. Alain BIGNONNEAU à M. Patrick DULBECCO
M. Jacques BARBERIS à M. Jean LEONETTI
Mme Martine SAVALLI à Mme Marina LONVIS
Mme Carine CURTET à M. Matthieu GILLI
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
M. Jonathan GENSBURGER à M. Yves DAHAN
M. Bernard MONIER à M. Francis PERUGINI
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE
M. Gérard PIEL à Mlle Cécile DUMAS
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : Mme Edith LHEUREUX, Mlle Pierrette RAVEL, M. Gérard MOLINE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

21-1 - PORT DU CROÛTON - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE
- EXERCICE 2010 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) : COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Par délibération en date du 6 avril 2007, le Conseil municipal a attribué la délégation de service public portuaire pour l'exploitation du Port du Croûton, à l'«Association des Plaisanciers du Croûton » pour une durée de 15 ans expirant le 30 juin 2022.

Conformément à l'article L. 1411-3 du Code général des Collectivités territoriales, « l'Association des Plaisanciers du Croûton » a transmis le rapport annuel du délégataire pour l'année 2010 comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'une analyse de la qualité du service.

Conformément à l'article L. 1413-1 du Code général des Collectivités territoriales, ce rapport a été examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, lors de sa séance du 16 janvier 2012.

Le rapport du délégataire, l'analyse de ce rapport pour la délégation concernée sont annexés aux présentes.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL

- PREND ACTE du rapport annuel du délégataire du délégataire « Association des Plaisanciers du Croûton » s'agissant de la délégation de service public du Port du Croûton pour l'exercice 2010.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,
Ministre chargé des Affaires européennes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.21-1 - PORT DU CROUTON - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTUAIRE - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2010 - INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL -

Date de transmission de 14/02/2012

l'acte :

Date de réception de 14/02/2012

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte : DCM458-12 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20120203-DCM458-12-DE

Date de décision : 03/02/2012

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.2. Délégation de service public